



Le 11 décembre 2023

Conseil départemental

Discours de M. le président

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service du Département et de l'Etat,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de notre session consacrée aux orientations budgétaires pour 2024 préalables au Budget Primitif que nous examinerons en février prochain.

Comme lors des deux précédents exercices, la majorité départementale reste cohérente avec sa volonté d'aller vite en présentant un budget opérationnel dès mi-février.

Bien sur, cela n'est pas sans conséquence pour cette séance relative aux orientations budgétaires avec :

- une loi des finances non encore stabilisée,
- un exercice budgétaire en cours non encore clos,
- une reprise des restes à réaliser ainsi que de l'excédent de fonctionnement 2023 qui ne pourra se faire que lors de l'examen du budget supplémentaire en juin 2024.

Ainsi, le projet de budget 2024 qui vous sera présenté en février prochain n'intégrera donc que des recettes et des dépenses propres à l'exercice 2024. Il en avait été de même pour les budgets 2022 et 2023.

Dans un contexte difficile marqué par :

- les conséquences des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient s'agissant notamment de l'inflation et des effets sur les coûts de l'énergie,

- les conséquences d'un contexte économique et social national et local marqué par la hausse des taux d'intérêts, le resserrement de l'obtention des crédits et l'inflation sur les impôts indirects perçus par le Département dont notamment les droits mutation à titre onéreux (DMTO),

la majorité départementale, face à ces « vents contraires », vous propose pour 2024 de conserver avec lucidité le cap d'une vision claire et ambitieuse fondée sur le

courage, l'ambition et la responsabilité avec pour « fil rouge » le plan de relance présenté en 2021 à notre Assemblée ainsi qu'aux Maires du département.

Je tiens toutefois à insister sur le fait que, dans ce contexte économique et social dégradé, je suis préoccupé par le dévissage, à l'instar de la tendance en vigueur dans tous les départements de France, de nos recettes dont notamment les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui vont passer de 49 millions en 2022 à près de 38 millions estimés au compte administratif anticipé 2023.

Je rappelle, comme j'ai pu le faire l'année dernière, que le Département ne dispose plus de la capacité à lever l'impôt. Aussi, si nos recettes marquent aujourd'hui le pas, nous n'en maîtrisons plus l'évolution, ce qui nourrit nos inquiétudes pour le futur.

De plus, cela ne va pas sans poser des problèmes pour se projeter dans l'avenir tant l'État a tendance à revenir en permanence sur les diverses dotations qu'il nous alloue. Sur ce sujet, nous jugerons sur pièces le résultat des travaux relatifs à la décentralisation actuellement menés par Monsieur Eric Woerth, le nouveau chargé de mission du Président de la République.

Au-delà de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement rendue de plus en plus difficile par les décisions unilatérales de l'État concernant les ressources humaines et les solidarités, il nous reste, comme source de financement de nos projets et notre volonté de maintenir un service public de qualité pour toutes et tous dans le département :

- l'emprunt,
- la recherche de subventions.

Considérant ces différents éléments, notre budget 2024 devrait avoisiner les 375 millions d'euros avec :

- 348 millions d'euros de recettes de fonctionnement
- 27 millions d'euros de subventions et autres recettes d'investissement dont 15 millions d'euros d'emprunt dans le cadre du schéma défini en début de mandat.

Afin de faire face aux bouleversements substantiels à venir dans notre territoire départemental, c'est autour du plan de relance, de la solidarité, de l'éducation et de la culture que vont s'articuler les principales actions de l'année 2024 avec :

- la poursuite des contrats d'équipement en direction des communes et des EPCI

- S'agissant de l'immobilier, l'année 2024 verra la poursuite de la mise en œuvre du PPI des collèges à hauteur de 4 millions d'euros. A cela s'ajouteront les opérations de travaux de l'Abbaye de Belleperche, le lancement du projet d'évolution des archives départementales, les extensions des collèges de Labastide Saint Pierre et Montech, la construction du Gymnase de Verdun sur Garonne, le lancement des démarches d'extension des collèges de Lafrançaise et Azana.

- S'agissant de la voirie départementale, l'année 2024 verra la poursuite de la mise en œuvre du PPI à hauteur de 17 millions d'euros. Il conviendra également, au cours de l'année à venir, de poursuivre la réflexion et la coordination avec nos partenaires autour de l'aménagement et de l'accès au futur quartier gare LGV. Dans ce cadre, en lien avec le projet d'échangeur sur l'A 62 dit échangeur de Lacourt Saint Pierre, il s'agira, comme l'a proposé notre collègue Dominique Sardeing, d'engager une réflexion concernant la déviation de Montech. Je rappelle que notre vision de ce dossier et des effets de l'arrivée de la LGV reste départementale. En effet, ce projet ne se limite pas aux frontières de la communauté d'agglomération du grand

Montauban mais va bien au-delà.

- S'agissant de la culture, je me félicite que soit inscrit à l'ordre du jour de notre réunion le 1^{er} schéma départemental de la culture en Tarn-et-Garonne à l'issue d'une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

- S'agissant de l'agriculture, je souhaite revenir sur le dossier de l'abattoir de Montauban en soulignant le fait que, comme j'ai pu le faire dans ma lettre ouverte du 27 novembre 2023, le Conseil Départemental s'est clairement engagé dans ce dossier à travers une participation de 27 500 au capital de la SCIC et une aide à l'investissement de 450 000 euros. Les délibérations relatives à ces deux points ont été prises les 22 et 23 juin 2023. Je regrette que Madame la Présidente du Grand Montauban n'ait pas répondu à ma correspondance du 25 octobre 2023 sollicitant sa participation à cette SCIC. Cette posture a eu pour effet de freiner l'enthousiasme des autres EPCI du département et d'empêcher ce dossier d'avancer. Cela est regrettable pour notre territoire et ses agriculteurs. Plus généralement, s'agissant de l'agriculture, je demande au Gouvernement d'entendre les inquiétudes justifiées des

acteurs de ce secteur si déterminant pour notre département et d'apporter des réponses concrètes aux questions posées. Plus généralement, si je peux comprendre la colère et les inquiétudes du monde agricole, je déplore les modes d'action qui ont pour conséquence de dégrader nos infrastructures de voirie départementale.

- S'agissant des solidarités, en 2024, le domaine de la protection de l'enfance devra répondre à une nécessaire évolution des modes traditionnels de prise en charge des mineurs placés ainsi qu'à une augmentation des nécessités de placement (au 11/11/2023, 1034 enfants placés soit +9 % d'augmentation en un an). Dans ce cadre, un audit organisationnel de la Direction enfance/famille est en cours de réalisation et des hypothèses d'évolution de ces services seront envisagés en 2024. Dans le même temps, une réorganisation des dispositifs d'accueil d'urgence, dont le CDEF, devront être envisagés dans un contexte d'exécution des placements ordonnés par le juge. Concernant les EHPAD, le taux de revalorisation des dotations dépendance allouées à ces établissements pourrait être de 3,5 % en 2024 en vue de soutenir ce secteur fragilisé. Concernant le tarif hébergement , le taux

de revalorisation pourrait également aller jusqu'à 3,5 % pour les EHPAD hors CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). Pour les EHPAD en CPOM, le taux ministériel sera appliqué. Enfin, s'agissant de l'insertion des bénéficiaires du RSA, l'année 2024 sera marquée, pour le Département, par les effets de la réforme France Travail.

- Enfin, s'agissant des ressources humaines, je voudrais me féliciter des résultats d'un dialogue social apaisé et constructif au sein de notre collectivité. Cela a permis d'aboutir, au mois d'octobre dernier, à la signature d'un protocole d'accord avec les partenaires sociaux et l'inscription à l'ordre du jour de cette session de deux dossiers structurants relatifs à l'instauration de la prime pouvoir d'achat pour 2023 et au RIFSEEP pour les agents de catégorie A et B, les catégories C ayant été traitées en 2022. Je remercie Marie Claude Nègre, 1ère Vice Présidente, notre directeur général des services et le pôle des ressources humaines pour la conduite de ces travaux.

Sont remis sur table des ouvrages relatant du travail extraordinaire effectué au quotidien par les familles d'accueil du territoire départemental dans le cadre de la protection de l'enfance.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, je tenais à vous informer que :

Je dispose des pouvoirs suivants :

- Monsieur José GONZALEZ donne procuration à Monsieur Jean-Luc DEPRINCE,
- Madame Valérie RABAULT donne procuration à Madame Dominique SARDEING.

Nous allons maintenant constater le quorum, conformément aux dispositions de l'article L.3121-14 du code général des collectivités territoriales.

Nous devons également procéder à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article 39 du règlement intérieur. Je vous propose que cette fonction soit assurée, comme lors des séances précédentes, par M. Cédric Vaissières.

Je rappelle la date d'envoi des convocations, de l'ordre du jour et des rapports. Ces documents vous ont été adressés le 28 novembre 2023 depuis l'application NOMAD sur votre tablette numérique. Comme cela avait été demandé, ces documents sont par ailleurs consultables dans la rubrique « espace élu » de l'intranet depuis la même date. Conformément à notre délibération prise en la matière,

je vous rappelle que désormais la communication des documents de séance est exclusivement dématérialisée.

Nous allons voter les actes de manière électronique, et je souhaite à cet effet faire un rappel du mode opératoire sur nomad vote :

1/ pour voter : il faut cliquer sur « voter » en haut à droite, puis ensuite « Choisir votre vote » et enfin cliquer sur « Enregistrer le vote ».

2/ le vote s'effectue au sein de l'hémicycle personnellement et le cas échéant pour un délégant dont une procuration manuscrite m'aura été produite.

S'il y a des questions de manipulation, je vous invite à vous rapprocher du secrétariat de l'Assemblée.

Aussi, 4 commissions d'étude se sont réunies, du 30 novembre au 8 décembre dernier, pour émettre un avis sur les dossiers relevant de leurs compétences respectives.

Je vous rappelle qu'une correspondance vous a été envoyée le 1^{er} décembre 2023 relative au rapport n° 12 « refonte de la part IFSE du régime indemnitaire de la collectivité : le nouveau RIFSEEP » portant rectificatif de

l'annexe n° 2.

Je vous informe que j'ai également reçu quatre amendements pour le rapport n°2 qui ont été déposés en commission des finances du 8 décembre 2023.

Il convient d'approuver le procès-verbal de la séance de l'Assemblée départementale du 23 octobre 2023, déposé le 5 décembre sur l'intranet et sur vos tablettes. Nous le voterons également de façon électronique.

Nous allons donc passer à l'examen des 17 rapports inscrits à l'ordre du jour, mais avant je vous propose d'approuver le procès-verbal des débats de notre dernière séance plénière. J'ouvre le scrutin.

Je donne maintenant la parole au rapporteur du premier dossier.